

[Text]

share with you, Mr. Chairman, and with your colleagues use of the information.

If you look at the revenues being produced in the oil and gas industry in the upstream—i.e., production and development activities—in 1980, before the introduction of the PIP program, the proportion of these upstream revenues which were controlled by Canadian companies was 23%. If I compare that to 1983, the last year after the introduction of the PIP program, the last year when all the numbers are in, the proportion has gone up to 39%. So, just to summarize again the point, in 1980 Canadian-controlled companies were controlling 23% of the upstream revenues; in 1983 they controlled 39%.

Let me move to the question of ownership, the degree of ownership of the industry. There are various ways, as you know, to figure out what the degree of a given ownership is. It could be the value of assets, it could be the value of total revenues. The one we are using is, again, upstream revenues. The question: What was proportion of the upstream revenues in 1980 that was under Canadian ownership? The answer: 28%. Four years later, or three years later, that 28% is now 40.5%.

• 0945

That is one way to tackle the question raised by the Auditor General on the benefits of Canadianization, or how much progress is being made.

Let me move now to another criterion that could be used, the operatorship. As you know, the operator is the company within a venture or a consortium that has the responsibility for managing the operation. In 1980 we had three Canadian operators: Dome, of course, Panarctic and Petro-Canada. If we look at 1983, that number increased from three operators in the Canada Lands to seven operators. So we still have Dome, we still have Panarctic, we still have Petro-Canada, of course, but in addition we have Bow Valley, Canterra, Home Oil and Husky. I am just suggesting to you, Mr. Chairman, and to your colleagues, that that is another indication of the movement under Canadian ownership and benefits.

Let me move now to the question of cashflow. Basically the question here is what proportion of the cashflow of companies was coming from the upstream part of the industry—the upstream again being production and development as opposed to marketing and refining and distribution.

In 1980—and I am talking now about Canadian-controlled companies—Canadian-controlled companies had 24% of their cashflow coming from upstream revenues. In 1983, that number was 40%. So in terms of what proportion of the cashflow comes from the upstream in Canadian-controlled companies, we have moved from 24% to 40%.

Let me move now to the second clause in that subparagraph 1, which has to do with security of supply and self-sufficiency.

[Translation]

propriété canadienne, sur les opérateurs, les liquidités, on peut en tirer des observations que je vais partager avec vous, monsieur le président, et avec vos collègues.

Si vous regardez les revenus tirés du pétrole et du gaz au cours des activités primaires, c'est-à-dire les activités de production et de développement, en 1980, avant l'introduction du programme PESP, la proportion de ces revenus primaires contrôlée par des compagnies canadiennes était de 23 p. 100. Si l'on compare cela à 1983, c'est-à-dire la dernière année pour laquelle nous ayons tous les chiffres depuis l'introduction du programme PESP, la proportion est passée à 39 p. 100. Je résume donc, en 1980, les compagnies sous contrôle canadien contrôlaient 23 p. 100 des revenus primaires; en 1983, elles en contrôlaient 39 p. 100.

Je passe maintenant à la question de la propriété canadienne dans l'industrie. Comme vous le savez, il y a plusieurs moyens de calculer le degré de propriété canadienne. On peut se fonder sur la valeur de l'actif, sur la valeur totale des revenus; de notre côté, nous avons décidé d'utiliser les revenus primaires. La question est donc de savoir quelle proportion des revenus primaires était sous contrôle canadien en 1980? La réponse: 28 p. 100. Quatre ans plus tard, ou plutôt trois ans plus tard, ces 28 p. 100 sont devenus 40.5 p. 100.

C'est une façon de voir le problème soulevé par le vérificateur général à propos des avantages de la canadianisation, des progrès accomplis.

Je passe maintenant à un autre critère qui peut être utilisé également, celui des opérateurs. Comme vous le savez, l'opérateur c'est la compagnie qui, dans le cadre d'une entreprise ou d'un consortium, a la responsabilité de l'administration des opérations. En 1980, nous avions trois opérateurs canadiens: Dome, évidemment, Panarctic et Petro-Canada. Maintenant, si nous regardons la situation en 1983, le nombre des opérateurs sur les terres du Canada est passé de trois à sept. Nous avons toujours Dome, nous avons toujours Panarctic, nous avons toujours Petro-Canada, bien sûr, mais en plus, nous avons *Bow Valley*, *Canterra*, *Home Oil* et *Husky*. Monsieur le président, messieurs, voilà une autre indication des avantages de la canadianisation.

Je passe maintenant à la question des liquidités. Ici, la question fondamentale est de savoir quelle proportion des liquidités ou des compagnies viennent des opérations primaires, et je le répète, il s'agit des opérations de production et de développement par opposition à la commercialisation, le raffinage et la distribution.

En 1980, et ici je parle de compagnies sous contrôle canadien, 24 p. 100 des liquidités de ces compagnies étaient tirés de revenus primaires. En 1983 ce nombre passait à 40 p. 100. Ainsi, si l'on se demande quelles proportions des liquidités sont tirées des opérations primaires dans les compagnies sous contrôle canadien, nous sommes passés de 24 à 40 p. 100.

Je passe à la deuxième partie de ce premier alinéa, qui porte sur la sécurité des approvisionnements et l'autosuffisance. Le